



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Declaration d'Ouverture de Travaux Miniers (DOTM) Campagne de travaux de reconnaissance sur la concession "Repentir" n°82 Commune de Saul

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

UNION MINIERE DE SAUL

Raison sociale

UNION MINIERE DE SAUL

N° SIRET

48144605200021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DE LANFRANCHI

Prénom(s)

Jean-Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27B, 28. Exploitation minière, 28A, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation de travaux de reconnaissance pour or primaire situés dans le périmètre de la concession n°82 "Repentir" (20 km²), dans la commune de Saul. Cette concession historique, datant de 1909, a été le lieu de nombreux travaux miniers à différentes époques dont les traces sont encore visibles. La société UMS y est présente depuis 2008. Dans le cas présent, il est prévu de réaliser : - 30 tranchées, de 5 m de profondeur au maximum, qui permettront d'apprécier la puissance réelle des caisses minéralisées, les contrôles géologiques et structuraux et d'obtenir des échantillons minéralurgiques ; - 99 forages carottes afin de délimiter au mieux les enveloppes minéralisées puis de tester les teneurs aurifères des structures et leur puissance dans la saprolite voire dans la roche mère, jusqu'à une profondeur allant de 30 à 100 m ; cela comprend l'aménagement de 99 plateformes de 64 m² chacune. Tous ces ouvrages sont accessibles pour la plupart par un réseau de pistes existants. Certains ouvrages ne nécessiteront pas de déforestation car situés dans des zones anciennement orpailées, dépourvues de végétation primaire : 2 tranchées sur 30, 12 forages sur 99.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la recherche d'un enracinement aux minéralisations aurifères de surface mises en évidence dans les précédents travaux (notamment géochimiques) et en prolongation directe du gisement identifié de Repentir qui fait l'objet d'une exploitation par UMS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Utilisation du camp de base et des pistes existantes (rafraichissement eventuel) - Ouverture de 3 301 m de nouveaux acces aux ouvrages (tranchees, forages) de 4 m de largeur (1,32 ha a deforester), suffisant pour la circulation des engins, en evitant les grands arbres (> 60 cm de diametre) et les secteurs a fort enjeu ecologique - Rafraichissement de 570 m d'accès aux ouvrages en zones anciennement orpaillees - Amenagement des zones de tranchees (30 unites) dont 16 a rafraichir : deforestation de 3,58 ha - Amenagement des plateformes de forages (99 unites) : deforestation de 0,55 ha volume terrasse (remblais/deblais) de 6 300 m³ - Le materiel utilise comprendra une pelle excavatrice de 21 t, une tronconneuse et deux quads equipes de remorques (permettant le transport des hydrocarbures dont la quantite sera limitee aux besoins journaliers) - L'equipe en charge de l'ouverture des nouveaux acces et de l'amenagement des ouvrages comprendra un geologue senior experimente, un technicien, un operateur de tronconneuse, un conducteur d'engins.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Realisation de 30 tranchees (1 557 m lineaire) et de 5 m de profondeur maximale/Terrain Naturel (TN) au moyen d'une pelle excavatrice sur chenilles de 21 t volume terrasse : 10 551 m³ production de 30 m³ d'echantillons pour analyses multi-elementaires et mineralurgiques - Execution de 99 forages carottes inclines (6 930 m lineaire) de 30 a 100 m de profondeur/TN par une foreuse hydraulique sur patins (tractee par la pelle excavatrice) carottage en diametre HQ (96 mm) dans la saprolite et en diametre NQ (76 mm) dans la roche production de carottes de sondage de 63 mm de diametre dans la saprolite et de 48 mm de diametre dans la roche volume excave : 50 m³ dont 21,6 m³ de carottes eau de forage : elle proviendra des bassins de retention existants a proximite. Les fluides seront recycles afin de reduire au maximum leur dispersion dans l'environnement au moyen de deux puisards (un de 3 m³, l'autre de 6 m³) crees dans l'emprise de la plateforme de forage additifs de forage : tous biodegradables depot des carottes dans des boites PVC contenant unitairement 3 a 5 longueurs de 1 m de carotte transport des carottes par quad au local d'entreposage et de traitement a la base-vie "Kiko" ou le geologue procedera a la description (logging) et l'echantillonnage (par sciage) de chacune des carottes expedition des echantillons pour analyses multi-elementaires - Le transport du personnel, des hydrocarbures et des additifs de forage se fera au moyen de trois quads equipes de remorques. L'approvisionnement sera journalier (pas de stock sur le chantier). - L'equipe en charge de la conduite et suivi du programme des travaux de reconnaissance comprendra un geologue senior experimente, un technicien, un conducteur d'engin et une equipe de foreurs (5 personnes).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

DOTM (Declaration d'Ouverture de Travaux Miniers) selon le decret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifie par le decret n°2014-118 du 11 fevrier 2014. Le projet se situe en zone 3 du SDOM (sans contrainte).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire total des 30 tranches (0 - 5 m/TN Lineaire total des 99 forages (-30 a - 100 m/TN) Surface totale deforestee Volume de terrassement (tranches, plateformes de forage) Piste d'accès à créer (4 m de largeur)	(957 m, m) (6930 , m) (5,46, ha) (16851, m3) (3301, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme de Saul : RNU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Une partie du projet fait partie de la ZNIEFF de type "Saul" n°00390000 de 2158,6 km2
En zone de montagne ?	☒	☐	Les ouvrages sont situés dans des zones basses (alluvions et/ou colluvions) et dans des zones de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Projet en site isolé, à environ 30 km à vol d'oiseau au nord-ouest du bourg de Saul
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Certains ouvrages (2 tranches, 12 forages) sont situés dans des zones autrefois orpailées, recouvertes maintenant d'une végétation rabougrie. Encore aujourd'hui, on déplore l'activité d'orpaillage clandestine dans la concession (et ses environs immédiats) sous forme de chantiers alluvionnaires, de puits et de galeries.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet est situé dans le bassin versant de la crique Saint-Leon (FRKR1008) dont l'état chimique est jugé comme très mauvais et l'état écologique médiocre (état des lieux de 2019). L'état global est estimé très mauvais.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement d'eau de bassins pour la réalisation des forages. Les effluents seront recyclés sur chaque sondage afin de réduire au maximum leur dispersion dans l'environnement au moyen de puisards (9 m ³ au total), créés dans l'emprise de la plateforme de forage et comblés dès la fin des opérations de sondage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en milieu isolé, éloigné de tout équipement en eau potable et en assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet entraînera une perturbation faible et temporaire des milieux naturels. Les enjeux floristiques et faunistiques ont été diagnostiqués dans la concession (en 2021, 2022, 2023). Ces diagnostics ont été pris en compte afin de ne pas perturber les zones à fort enjeux (les pistes, tranchées et plateformes n'ont pas été implantées dans ces zones).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation d'espaces forestiers dans le périmètre de la concession dans une forêt ancienne perturbée. Au total, 5,46 ha seront impactés. Afin de préserver les grands arbres, on privilégiera les ondulations à la ligne droite pour le tracé des pistes, on déplacera l'emplacement des tranchées et plateformes de forage si nécessaire. Tous les ouvrages
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet est concerné par des risques sanitaires par rapport à la qualité des eaux du site et à la présence de moustiques, vecteurs de maladies (pas de paludisme dans la zone).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant les travaux, le ravitaillement en hydrocarbures et en consommables se fera par helicopteres entre Cayenne et la base-vie "Kiko", deux fois par mois. Les déplacements en quads entre le chantier et le camp seront de l'ordre de 4 fois/jour a minima.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit sera genere par les moteurs thermiques aux normes UE sur le chantier (pelle excavatrice, foreuse, quads) et sur le camp (groupe electrogene).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les engins lourds engendreront des vibrations dans un rayon de dix metres environ, cependant moderees par le systeme anti-vibratile dont elles disposent (normes UE).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux seront diurnes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air concernent les gaz d'echappement des moteurs thermiques (aux normes UE et entretenus regulierement) sur le chantier et au camp.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents sont ici les eaux de forages chargées en bentonite (argiles). Cette pulpe est rejetée dans deux bassins de decantation (puisards) connectés entre eux par un tube PVC de 125 mm, et réutilisée par pompage au niveau du 2° bassin (principe du circuit fermé). L'ensemble des additifs est biodégradable, non toxique..
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets engendrés par les travaux seront les Déchets Industriels Spéciaux (DIS) : filtres, huiles usagées, chiffons souillés, graisse, piles, batteries... évacués vers un centre agréé du littoral (G2C, ENDEL), les Déchets non dangereux : Ordures Ménagères sur le camp (OM), Déchet d'Emballage Non Dangereux (DEND) : cartons, plastiques, Déchets Banals des Entreprises (DBE) : feuilles, déchets en bois, aux systèmes de ventilation puis
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques lors de la déforestation et l'exécution des ouvrages (tranchées, forages). Si cela devait se produire, les travaux seront stoppés et les découvertes déclarées immédiatement à la mairie de Saul. Impact quasi nul sur le paysage puisque la réalisation de pistes, tranchées et plateformes de forage entraîne une déforestation fragmentée, limitée, non visible de loin.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

. Deforestation fragmentee, limitee aux seuls besoins (5,46 ha au total) dans une concession miniere particulièrement impactee depuis 1909 . Reutilisation des pistes existantes, creation de nouveaux acces en evitant le franchissement de cours d'eau, l'abattage de gros arbres et les zones a fort enjeu ecologique (faune/flore) identifiees et cartographiees par BIOTOPE en novembre 2021, fevrier 2022 et aout 2023 . Memes mesures d'evitement pour les ouvrages (qui peuvent etre deplaces si necessaire) . Terrassements limites aux plateformes de forage et aux tranchees . Rehabilitation et revegetalisation des la fin des travaux . Pas de besoin de construire de camp de prospection, utilisation de la base-vie equipee de toutes les infrastructures necessaires (internet, logements, sanitaires, refectoire, atelier de reparation, zones de stockage) . Choix de materiels et d'engins performants, aux normes UE (bruit, air, vibrations), entretenus regulierement, circulation limitee a 30 km/h sur les pistes pour eviter l'envol des poussieres . Stockage des hydrocarbures sur systeme de retention etanche sur la base-vie (stockage fixe) et ,sur le chantier, approvisionnement limite aux seuls besoins journaliers . Prelevement d'eau necessaire au forage dans des bassins existants (anciens travaux miniers) . Limitation de rejets d'eau chargees en MES dans le milieu naturel lors des forages par recyclage a partir de deux bassins (circuit ferme) . Evacuation periodique de tous les dechets non biodegradables vers un centre agree du littoral . Suivi et conduite des travaux par un geologue senior confirme . En cas de decouverte de vestiges archeologiques, arret des travaux et alerte immediate a la mairie de Saul qui qui saisira ensuite le service de l'archeologie (article L.531-14 du code du patrimoine).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait etre dispense d'une evaluation environnementale car : . il est modeste, de faible ampleur en termes de surface et de volume, dans un secteur ayant deja ete impacte par l'activite miniere, . il sera realise en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement : activite diurne, deforestation raisonnee, travaux integrant la gestion de l'eau en circuit ferme, la rehabilitation et la revegetalisation des la fin des travaux de reconnaissance, materiel adapte aux aménagements et aux travaux, gestion maitrisee des hydrocarbures et des dechets, . le site, situe en SDOM 3 et pour partie en ZNIEFF 2, caracterise par l'absence de contraintes environnementales de type Serie d'Interet Ecologique (SIE), reserves naturelles ou biologiques, zone de Protection Physique et Generale des Milieux et des paysages (PPGM), ...

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DE LANFRANCHI

Prénom **Jean-Pierre**

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À Cayenne

Fait le 23-09-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)